

# Taxe de séjour en Baie de Somme 2020

Une contribution des visiteurs au développement durable (se référant à l'extrait de délibération du comité syndical du 30 septembre 2019)

## TAXE DE SÉJOUR AU FORFAIT

CATÉGORIES D'HÉBERGEMENT	TARIFS 2020
Meublés de tourisme 5 étoiles	2,30€
Meublés de tourisme 4 étoiles	0,70€
Meublés de tourisme 3 étoiles	0,60€
Meublés de tourisme 2 étoiles, Villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,52€
Meublés de tourisme 1 étoile, Villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, Chambres d'Hôtes	0,48€
Campings 3 à 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,48€
Campings 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,20€

**A NOTER :** Pour les meublés de tourisme et les villages vacances non classés ou en cours de classement, le tarif de la taxe de séjour qui sera retenu dans le calcul de la taxe de séjour forfaitaire, sera égal à 5% du coût de la location HT/personne/jour. Pour en déterminer le montant, vous devez nous communiquer le prix HT de la location appliqué pour chacune des périodes d'ouverture à la location que vous avez déclarée. Le tarif maximum applicable s'élève à 2,30€.



### Comment est calculé le forfait ?

Capacité d'accueil X jours d'ouverture X tarif – abattement voté par le Comité Syndical du Syndicat Mixte Baie de Somme-Grand Littoral Picard

Le montant de la taxe de séjour forfaitaire varie donc en fonction de la capacité d'accueil, de la durée d'ouverture et du tarif en vigueur applicable à la catégorie d'hébergement.



La taxe de séjour forfaitaire est incluse dans le prix de votre location.

Le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard collecte la taxe de séjour pour le compte de votre commune.

### Cette taxe contribue à :

- améliorer les conditions d'accueil,
- protéger et entretenir les espaces naturels,
- valoriser le patrimoine culturel et naturel,
- animer et promouvoir la commune.